



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'Affichage  
28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS »**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Lotissement des Hortensias » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe « Lotissement les Hortensias » dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Thierry GILMAN



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes

Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'Affichage  
28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE »**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Ilot de la Bassetière » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Thierry GILMAN



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'Affichage :  
28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET ANNEXE « COMMERCES »**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Commerces » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe « Commerces » dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Thierry GILMAN



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes

Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'Affichage  
28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022: BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal communal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

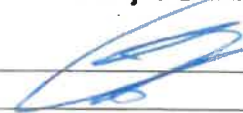
- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget principal communal dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Thierry GILMAN





DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
28/03/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HORTENSIAS »**

Après l’approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Lotissement les Hortensias ».

CHAP.	LIBELLE	BP + DM(s)	CA
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	28 000.00	25 427.82
65	Autres charges de gestion courante	31 347.95	0.00
042	Opérations d’ordre de transfert entre sections	62 779.93	60 207.75
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>122 127.88</b>	<b>85 635.57</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté	94 127.88	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.43
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	28 000.00	25 427.82
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>122 127.88</b>	<b>25 428.25</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>-60 207.32</b>
<b>SECTION D’INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>			
001	Solde d’exécution de la section d’investissement	34 779.93	0.00
040	Opération d’ordre de transfert entre sections	28 000.00	25 427.82
<b>TOTAL DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT</b>		<b>62 779.93</b>	<b>25 427.82</b>
<b>SECTION D’INVESTISSEMENT– RECETTES</b>			
040	Opération d’ordre de transfert entre sections	62 779.93	60 207.93
<b>TOTAL DES RECETTES D’INVESTISSEMENT</b>		<b>62 779.93</b>	<b>60 207.75</b>
<b>RESULTAT D’INVESTISSEMENT</b>			<b>+34 779.93</b>

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20230323-03\_23\_2023\_05-DE

S<sup>2</sup>LO

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget annexe « Lotissement les Hortensias ».

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Thierry GILMAN**



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
28/03/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS :** BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE »**

Après l’approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Ilot de la Bassetière ».

CHAP.	LIBELLE	BP + DM(s)	CA
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	11 250.00	11 240.71
65	Autres charges de gestion courante	11 255.00	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 505.00</b>	<b>11 240.71</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 905.00	0.00
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	11 600.00	11 240.71
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 505.00</b>	<b>11 240.71</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>SECTION D’INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>			
001	Solde d’exécution de la section d’investissement		
040	Opération d’ordre de transfert entre sections	11 600.00	11 240.71
<b>TOTAL DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT</b>		<b>11 600.00</b>	<b>11 240.71</b>
<b>SECTION D’INVESTISSEMENT– RECETTES</b>			
001	Solde d’exécution de la section d’investissement		
16	Emprunts et dettes assimilés	11 600.00	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES D’INVESTISSEMENT</b>		<b>11 600.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT D’INVESTISSEMENT</b>			<b>-11 240.71</b>

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20230323-03\_23\_2023\_06-DE

S<sup>2</sup>LO

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget annexe « Ilot de la Bassetière ».

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Thierry GILMAN**

A blue ink signature, likely of Thierry Gilman, is written in a cursive style.





DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'affichage :  
28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE « COMMERCES »**

Après l'approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe « Commerces ».

CHAP.	LIBELLE	BP + DM(s)	CA
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 215.49	0.00
011	Charges à caractère général	7 356.00	1 426.63
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.37
66	Charges financières	9 000.00	8 957.45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 224.05	27 223.25
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>54 805.54</b>	<b>37 607.70</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté		
75	Autres produits de gestion courante	47 914.54	42 201.23
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 891.00	6 891.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>54 805.54</b>	<b>49 092.23</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+11 484.53</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	40 839.89	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 380.67	20 380.67
21	Immobilisations corporelles	2 000.00	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 891.30	6 891.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>70 111.86</b>	<b>27 271.67</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		
13	Subventions d'investissement	28 000.00	0.00

Paraphe

16	Emprunts et dettes assimilées	15 772.81	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	26 339.05	27 223.25
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>70 111.86</b>	<b>27 223.25</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-48.42</b>

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2022 du budget annexe « Commerces ».

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Thierry GILMAN**



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Après l’approbation du compte de gestion, Mme GUERINEAU Chantal, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal communal

CHAP.	LIBELLE	BP + DM(s)	CA
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	307 270.00	264 480.71
012	Charges de personnel	369 900.00	369 512.11
014	Atténuation de produits	157 696.06	157 624.92
65	Autres charges de gestion courante	96 744.45	96 675.88
66	Charges financières	29 550.00	29 533.32
67	Charges exceptionnelles	100.00	0.00
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	29 850.73	165 210.72
023	Virement à la section d’investissement	206 853.45	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 197 934.69</b>	<b>1 083 037.67</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>			
013	Atténuation de charges	12 550.00	22 401.41
70	Produits des services	114 521.50	127 375.50
73	Impôts et taxes	240 101.00	256 453.68
731	Fiscalité locale	564 900.00	567 079.46
74	Dotations et participations	261 130.00	258 044.48
75	Autres produits de gestion courante	3 500.00	7 499.32
76	Produits financiers	1 232.19	1 232.32
77	Produits exceptionnels	0.00	136 894.99
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 197 934.69</b>	<b>1 376 981.16</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+293 943.49</b>



<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		
16	Emprunt et dettes assimilées	161 230.00	161 229.73
204	Subventions d'équipements	109 000.00	44 550.00
21	Immobilisations corporelles	183 215.00	117 118.57
23	Immobilisations en cours	839 324.11	227 057.05
26	Participations et créances rattachées à des participations	250.00	250.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		
041	Opération patrimoniales	169 500.00	169 260.34
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 462 519.11</b>	<b>719 465.69</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	28 982.63	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	423 553.57	461 241.88
13	Subventions d'investissement	343 533.76	265 917.56
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	7 484.97	7 484.97
021	Virement de la section de fonctionnement	206 853.45	0.00
024	Produits de cession	252 760.00	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	29 850.73	165 210.73
041	Opération patrimoniales	169 500.00	169 260.34
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 462 519.11</b>	<b>1 069 115.48</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>+349 649.79</b>

Mme GUERINEAU Chantal (M le Maire se retire) fait procéder à l'adoption du compte administratif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ADOpte** le compte administratif 2022 du budget principal communal

Au registre sont les signatures.  
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
 Joël BRET



**Le secrétaire de séance**  
 Thierry GILMAN





DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'Affichage  
28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 : BUDGET ANNEXE « COMMERCES »**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe « Commerces », M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	37 607.70
Recettes	49 092.23
Résultat de fonctionnement	+11 484.53
Résultat de fonctionnement reporté N-1	-11 215.49
<b>RESULTAT CUMULE 2022</b>	<b>+269.04</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	27 271.67
déficit d'investissement reporté N-1	40 839.89
Recettes	27 223.25
<i>Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté</i>	
Résultat d'investissement 2022	-48.42
<i>Excédent d'investissement reporté N-1</i>	-
<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE</b>	<b>-40 888.31</b>
<i>Reste à réaliser</i>	
Dépenses	0.00
Recettes	28 000.00
<b>Solde RESTE A REALISER</b>	<b>+28 000.00</b>

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	
Au compte 1068 – section d'investissement	269.04€

Paraphe

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20230323-03\_23\_2023\_09-DE

S<sup>2</sup>LO

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2022 du budget annexe « Commerces » d'un montant de 269.04€ au budget primitif 2023 – article 1068.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Thierry GILMAN**





DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d'Affichage :  
28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget principal communal M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 083 037.67
Recettes	1 376 981.16
Résultat de fonctionnement	+293 943.49
Résultat de fonctionnement reporté N-1	-
<b>RESULTAT CUMULE 2022</b>	<b>+293 943.49</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	719 465.69
déficit d'investissement reporté N-1	
Recettes	1 069 115.48
Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté	303 553.57
Résultat d'investissement 2022	349 649.79
Excédent d'investissement reporté N-1	28 982.63
<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE</b>	<b>+378 632.42</b>
Reste à réaliser	
Dépenses	643 646.20
Recettes	465 496.50
<b>Solde RESTE A REALISER</b>	<b>-178 149.70</b>

**AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Au compte 1068 – section d'investissement 293 943.49€

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20230323-03\_23\_2023\_10-DE

S<sup>2</sup>LOW

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2022 du budget principal communal d'un montant de 293 943.49€ au budget primitif 2023 – article 1068.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Thierry GILMAN**

>





DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage :  
28/03/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE ILOT DE LA BASSETIERE**

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2023,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,  
Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 du budget annexe « Ilot de la Bassetière », lequel peut se résumer ainsi :

CHAP.	LIBELLE	VOTE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
002	Report du déficit de fonctionnement	-
011	Charges à caractère général	177 000.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>177 010.00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
002	Report du déficit de fonctionnement	-
75	Autres produits de gestion courante	10.00
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	177 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>177 010.00</b>
<b>SECTION D’INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>		
001	Solde d’exécution de la section d’investissement	11 240.71
040	Opération d’ordre de transfert entre sections	177 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT</b>		<b>188 240.71</b>
<b>SECTION D’INVESTISSEMENT– RECETTES</b>		
16	Emprunt et dettes assimilées	188 240.71
<b>TOTAL DES RECETTES D’INVESTISSEMENT</b>		<b>188 240.71</b>

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20230323-03\_23\_2023\_11-DE

S'LO

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Thierry GILMAN**

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Thierry Gilman, the secretary of the meeting.



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 16

Votants : 16

Votes

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

28/03/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE « COMMERCE »**

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 du budget annexe « Commerce », lequel peut se résumer ainsi :

CHAP.	LIBELLE	VOTE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
002	Report du déficit de fonctionnement	-
011	Charges à caractère général	9 943.01
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	8 650.00
042	Opération d’ordre de transfert entre section	27 300.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>45 903.01</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
75	Autres produits de gestion courante	39 003.01
042	Opération d’ordre de transfert entre sections	6 900.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>45 903.01</b>

<b>SECTION D’INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>		
001	Solde d’exécution de la section d’investissement	40 888.31
16	Emprunt et dettes assimilées	20 750.00
21	Immobilisations corporelles	5 978.07
040	Opération d’ordre de transfert entre sections	6 900.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT</b>		<b>74 516.38</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES</b>		
10	Dotation, fonds divers et réserves	269.04
13	Subventions d'investissement	28 000.00
16	Emprunt et dettes assimilées	18 947.34
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 300.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>74 516.38</b>

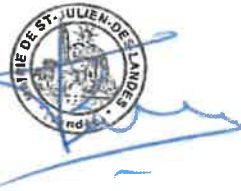
**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget annexe « Commerces » tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Thierry GILMAN**





DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 16

Votants : 16

Votes

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage

28/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 du budget principal communal, lequel peut se résumer ainsi :

CHAP.	LIBELLE	VOTE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
011	Charges à caractère général	306 370.00
012	Charges de personnel	383 900.00
014	Atténuation de produits	95 579.00
65	Autres charges de gestion courante	99 582.76
66	Charges financières	25 500.00
67	Charges exceptionnelles	0.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	30 400.00
023	Virement à la section d'investissement	234 560.74
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 175 892.50</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
013	Atténuation de charges	3 500.00
70	Produits des services	119 690.00
73	Impôts et taxes	225 607.00
731	Fiscalité locale	554 963.00
74	Dotations et participations	263 200.00
75	Autres produits de gestion courante	7 000.00
76	Produits financiers	1 232.50
77	Produits exceptionnels	700.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 175 892.50</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>		
16	Emprunt et dettes assimilées	165 300.00
204	Subventions d'équipements	43 000.00
21	Immobilisations corporelles	324 600.00
23	Immobilisations en cours	941 433.15
	Opération n°1 – services techniques	12 500.00
	Opération n°2 – voiries	92 000.00
	Opération n°3 – aménagement centre-bourg	312 300.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 891 133.15</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES</b>		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	378 632.42
10	Dotations, fonds divers et réserves	413 943.49
13	Subventions d'investissement	699 496.50
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
27	Autres immobilisations financières	7 400.00
024	Produits de cessions	126 700.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	30 400.00
021	Virement de la section de fonctionnement	234 560.74
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 891 133.15</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget principal communal tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Thierry GILMAN**





DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes

Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
28/03/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2023**

M. le Maire expose les dispositions de l’article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

M. le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	21.19 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.92 %
Taxe d’Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.67 %

Vu l’article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l’état de notification des produits prévisionnels et des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **FIXE** les taux applicables en 2023 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	21.19 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.92 %
Taxe d’Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.67 %



- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération**

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire  
Joël BRET**



**Le secrétaire de séance  
Thierry GILMAN**







DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 16

Votants : 16

Votes

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage  
28/03/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

En conformité avec le budget primitif 2023, il est proposé au conseil municipal le versement aux associations, par le commune, d’une subvention qui leur permettra de prendre en charge une partie de leurs frais de fonctionnement et/ou le financement de leurs actions.

M. le Maire présente les différentes demandes reçus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ACCORDE** les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus :

Associations Landaises	Somme attribuée au titre de l’année 2023
Foot St-JULIEN-VAIRE	2 000.00€
BASKET St-JULIEN/VAIRE	2 000.00€
BADMINTON	1 000.00€
TENNIS-CLUB LANDAIS	1 200.00€
TOURNENRONS	250.00€
GRIBOUILLES D’ARTISTES	600.00€
Franchir le Pas	120.00€
A. Veuves Civiles de Vendée	50.00€
Secours Catholique – La Mothe Achard	500.00€
SOS Femme Vendée-violences conjugales	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>7 820.00€</b>

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Thierry GILMAN



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes

Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
28/03/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet: FONDS MOBILITES ACTIVES-AMENAGEMENTS CYCLABLES : DEMANDE DE SUBVENTION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle que le cabinet d’étude Beji 85 a été retenue pour travailler sur l’étude de faisabilité pour l’aménagement de liaison douces/pistes cyclables sur la commune de St Julien des Landes. Cette étude a pour but également de déposer une demande de subvention dans le cadre de l’appel à projet « Fonds mobilités actives-aménagements cyclables ».

M. le Maire présente l’étude de faisabilité et plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux d’aménagement	366 819.20	Appel à projet Fonds mobilités actives – aménagements cyclables	100 000.00
		Auto-Financement	266 819.20
<b>TOTAL</b>	<b>366 819.20€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>366 819.20€</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- DECIDE de déposer une demande de subvention dans le cadre de l’appel à projet 2023 Fonds mobilités actives-aménagements cyclables
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Thierry GILMAN

Paraphe



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Votes  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
28/03/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : FONDS VERT : DEMANDE DE SUBVENTION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finance pour 2023 n°2022-1726 du 30 décembre 2022,

Vu la création du fonds vert pour l’accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que ce fonds vert est abondé à hauteur de 2 milliards d’euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale

Considèrent le projet communal de restructuration de l’îlot Resistub, friche industrielle, et notamment sa renaturation en espaces verts pour un montant de 229 000€ HT,

Considérant que ce projet est éligible au fonds vert au titre des projets visant à favoriser la performance environnementale (axe 2 – renaturation des villes et villages)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DECIDE** de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert à hauteur de 60% du montant HT des travaux dont le montant est estimé à 229 000.00€

- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessous

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux d’aménagement	229 000.00	Appel à projet Fonds Vert – renaturation des villes et des villages : 60%	137 400.00
		Auto-Financement	91 600.00
<b>TOTAL</b>	<b>366 819.20€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>229 000.00€</b>

Paraphe

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20230323-03\_23\_2023\_17-DE

S<sup>2</sup>LO

- **AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.**

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**Le secrétaire de séance**  
**Thierry GILMAN**

A blue ink signature of Thierry Gilman.



**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 23 Mars 2023**

**Date de la Convocation**  
17/03/2023

**Nombre de conseillers**  
*En exercice :* 17  
*Présents :* 16  
*Votants :* 16

**Votes**  
*Pour :* 16  
*Abstention :* 0  
*Contre :* 0

**Date d’Affichage**  
28/03/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS :** BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES :** PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : VENDEE HABITAT : GARANTIE D’EMPRUNT**

Vendée Habitat a contracté un emprunt de 260 648€ pour le financement de la construction de 3 logements au lotissement « Le Clos de la Bassetière » et sollicite la garantie de la commune de Saint Julien des Landes pour le remboursement de cet emprunt à concurrence de 30% du montant.

Le conseil municipal,  
Vu le rapport établi par M. le Maire,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l’article 2305 du Code civil,  
Vu le contrat de prêt n°144641 en annexe, signé entre l’Office Public de l’Habitat de Vendée ci-après l’emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**Article 1 :**

L’assemblée délibérante de la Commune de Saint Julien des Landes accorde sa garantie à hauteur e 30% pour le remboursement d’un prêt d’un montant de 260 648.00€ souscrit par l’emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°144641 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 78 194.40€ augmentée de l’ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :**

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la drée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Article 4 :**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**

A blue ink signature of Joël Bret, written over a circular official stamp of the Municipality of St-Julien-de-Sion, Vendée. The stamp contains the text 'M. DE ST-JULIEN-DE-SION' and '(Vendée)'.

**Le secrétaire de séance**  
**Thierry GILMAN**

A blue ink signature of Thierry Gilman.



DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 23 Mars 2023

Date de la Convocation  
17/03/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 16

Votants : 16

Votes

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

28/03/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, CHARLES Jennifer

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

M. Thierry GILMAN, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : REGLEMENT DU MARCHE : APPROBATION**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du groupe de travail « Marché » et présentation du règlement par Madame Chantal GUERINEAU,

Vu la Loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l’industrie,

Vu les articles L. 2224-18, 2224-19 et 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune souhaite structurer le fonctionnement du marché actuel

Considérant qu’il y a dès lors nécessité d’adapter un règlement intérieur en organisant la gestion et l’organisation,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** le règlement du marché annexé à la présente délibération

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



Le secrétaire de séance  
Thierry GILMAN